

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Cet aspect du problème a été mis de côté comme je l'ai dit il y a un instant. Nous avons convenu avec ces provinces, les provinces les plus à l'Est, de mettre de côté la question de frontières, de juridiction et de souveraineté sur certaines régions du plateau continental. Nous discutons maintenant du problème de l'administration et de la division des bénéfices.

* * *

LE LOGEMENT

LA STIMULATION DE LA CONSTRUCTION EN 1974—LES INTENTIONS DE LA DIVISION DE LA PLANIFICATION DE LA SCHL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que le président de l'Association de l'habitation et de l'expansion urbaine a annoncé vendredi dernier que l'on construira moins de logements et que les prix augmenteront encore en 1974, peut-il dire ce que son ministère compte faire pour contrer cette crise du logement qui, selon les prévisions, sera pire que celle de l'année courante?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, nous prévoyons encore dépasser notre objectif à moyen terme pour l'habitation et construire plus de 250,000 logements en 1974. En outre, nous nous efforçons de garantir que les dispositions de la loi nationale sur l'habitation et les programmes pertinents seront utilisés au maximum pour fournir des logements sociaux à ceux qui sont le moins en mesure de les payer.

M. Broadbent: C'est le chiffre de 250,000 qui n'est pas assez élevé étant donné qu'à cause de la forte natalité d'il y a 25 ans, on prévoit que le nombre de nouvelles familles augmentera l'année prochaine. Il y aura donc certainement un ralentissement. Il y aura une pénurie complète de nouveaux logements comparativement à la demande. Ma question a trait aussi à la déclaration de vendredi dernier selon laquelle on construira moins d'immeubles à appartements et il y aura non seulement une baisse des logements unifamiliaux...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question?

M. Broadbent: Il importe que le ministre comprenne bien la question, monsieur l'Orateur. Étant donné ce ralentissement, qu'est-ce que le ministre compte faire pour augmenter la production à plus de 250,000 logements?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, la loi nationale sur l'habitation a premièrement pour objet de procurer des logements subventionnés aux personnes les moins en mesure de se loger par leurs propres moyens. Nous faisons donc tout en notre pouvoir pour que ceux qui sont admissibles aux programmes de logements subventionnés aient un logement. L'an prochain, le rythme de construction sera certainement supérieur à celui de la création de nouveaux foyers, tout comme par les années passées.

M. Broadbent: Suite au récent renvoi de M. Rudnicki, le ministre peut-il dire à la Chambre si la SCHL a continué en ce sens en abolissant la division de la planification des politiques? Le ministre peut-il aussi dire à la Chambre s'il est vrai qu'un haut fonctionnaire chargé de la planifica-

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

tion qui s'occupait spécialement du logement des autochtones a remis sa démission la semaine dernière?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, la première partie de la question n'est pas exacte. Une étude sur la réorganisation se poursuit depuis maintenant quelque 18 mois au sein même de l'organisme et aucune réorganisation n'aura pour effet de diminuer l'importance qu'on accorde à la planification. Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je n'ai reçu aucune information à cet effet.

* * *

[Français]

LA CONSTRUCTION MARITIME

LES SUBVENTIONS VISANT À FAIRE AUGMENTER LE NOMBRE D'EMPLOIS D'HIVER À LA DAVIE SHIPBUILDING DE LAUZON

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné le nombre considérable de mises à pied aux chantiers maritimes de Lauzon, le ministre peut-il dire à la Chambre si les subventions accordées par le ministère à cette société pour la construction de navires, dont il a fait mention à la Chambre il y a une couple de semaines permettront d'augmenter le nombre d'emplois durant les mois d'hiver?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les dispositions touchant l'aide temporaire à la construction navale me semblent fort bonnes et elles ont contribué à améliorer sa position concurrentielle sur les marchés mondiaux.

M. l'Orateur: Le député de South Shore a la parole. A l'ordre. C'est de la confusion.

[Français]

L'honorable député de Bellechasse qui, je crois, attendait l'interprétation de la réponse du ministre, pourrait poser sa question supplémentaire, suivi de l'honorable député de South Shore, qui désire poser une question supplémentaire à la première question posée cet après-midi.

M. Lambert (Bellechasse): Je vous remercie, monsieur le président. Vous avez bien saisi mon hésitation. J'attendais effectivement l'interprétation.

Ma question supplémentaire est donc la suivante: je comprends que la politique du ministère a aidé à maintenir le fonctionnement du chantier maritime de Lauzon, mais je voudrais demander au ministre si, lorsqu'il accorde des subventions à cette société, il impose certaines conditions à l'effet que la société poursuive son exploitation, surtout durant les mois où le gouvernement déploie de grands efforts en vue de maintenir le niveau d'emploi le plus élevé.

J'aimerais qu'on donne des précisions à ce sujet.

[Traduction]

M. Gillespie: Je devrais peut-être préciser l'aide à la construction navale revêt plutôt la forme d'une subvention aux entreprises de construction maritime pour les aider à obtenir des commandes tant au pays qu'à l'étranger. Le niveau est dans un tel cas fixé à 17.5 p. 100. Le gouvernement fédéral prévoit une seconde forme d'aide par l'entre-